

confectionner des cloches. Malheureusement, la tour que construisit alors le maître charpentier Jean le Coustre, de Beaumont, et qui subsiste encore, est loin de s'harmoniser avec l'architecture du vaisseau de l'église (1).

Le monument actuel, qui mesure à l'intérieur 53 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur et 18 mètres de hauteur, a con-



Clocher de Walcourt.

(Cliché du Touring-Club).

servé des souvenirs de ces diverses constructions et l'unité de style est loin d'y régner. La partie inférieure de la tour est romane, de la construction primitive du XII^e siècle. La façade est percée d'une belle rosace qui est de l'ogival primaire et ses fenêtres géminées, les unes ogivales, les autres romanes, sont

(1) LAHAYE, *loc. cit.* pp. LXII-LXIV, 147.

encadrées dans des baies romanes. Une autre rosace, pas moins élégante, se trouve au-dessus du portail et est de l'ogival secondaire. Les fenêtres du chœur sont à lancettes, du XIII^e siècle, ainsi que le triforium aveugle. Le vaisseau de l'église, reposant sur des colonnes en pierres bleues, est du XIV^e siècle. La grande fenêtre du transept méridional est du XIV^e siècle et celle du transept septentrional, de la fin du XV^e siècle. (1)

Cette église est complètement restaurée depuis peu de temps.

Lors de la reconstruction du pignon, les bourdons des ancres qui servaient à maintenir les sommiers de la charpente, et qui portaient la date de 1630, ont disparu.

En franchissant le portail, le visiteur a son attention frappée par une grande Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette statue, remarquable comme travail de sculpture, est en pierre blanche. Les pèlerins l'appellent la « Vierge au clou », à cause d'un cabochon qu'elle a sur la poitrine, et l'invoquent pour la guérison des clous ou furoncles.

C'est vainement que celui qui parcourt l'église de Walcourt, chercherait la « tombe plate », connue sous le nom de *Tombe du curé d'Olloy*. Cette tombe, qui fut décrite par M. BEQUET, l'érudite président de la Société archéologique de Namur (2), était de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle. Elle fut trouvée en fragments, encastrée dans la partie du pavement des fonds baptismaux joignant le petit tabernacle en pierre blanche, qui a été replacé, en dernier lieu, dans le chœur, près du maître autel. On avait construit dessus, une muraille formant la séparation de ces fonds baptismaux avec l'escalier qui accède à la salle capitulaire. Ces fragments furent découverts lors de la dernière partie des travaux de restauration et remis dans les annexes de l'église. Depuis la description qu'heureusement M. BECQUET en a faite, ces intéressants vestiges ont disparu (3).

(1) Cfr. D.-A. VAN BASTELAER, *La collégiale de Walcourt*, dans *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'archéologie de Charleroi* (1888) 4^e fasc., pp. 441-450. — TOUSSAINT, *loc. cit.* pp. 133-139.

(2) A. BEQUET, *Les tombes plates au Comté de Namur* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV (1876), p. 143. Cfr. TOUSSAINT, *loc. cit.* p. 131.

(3) Il serait profondément regrettable qu'ils eussent été vendus en même temps que les pierres provenant de la démolition lors des derniers travaux ; dans ce cas, ils seraient définitivement perdus. Le Conseil de fabrique, qui en a la responsabilité, devrait faire des recherches sérieuses pour retrouver ces pierres et les mettre en lieu sûr, c'est-à-dire au Musée de Namur.

* * *

Le chœur est orné de stalles en chêne datant du commencement du XVI^e siècle. Quatre de ces objets ont dû être enlevés, en 1887, pour établir les nouvelles fondations du jubé. Les autres ont été restaurés avec soin, de 1894 à 1897, par J.-B. VERDEYEN qui, notamment, les a débarrassés des différentes couches de couleur dont ils étaient enduits.

Les miséricordes ⁽¹⁾ sont remarquables ; les artistes y ont prodigué le burlesque et le satirique dans la représentation de certains sujets. Ces sculptures profanes nous sont surtout précieuses au point de vue folklorique. D'après M. L. MAETERLINCK ⁽²⁾, c'est là que nous voyons le mieux revivre « la grosse bonne humeur de nos pères aimant les plaisanteries un peu crues et s'amusant de ces farces de couvent où l'élément scatologique n'est pas le plus répréhensible ». Dans le plus grand nombre de cas, il faut y voir la représentation de certains vices, faite dans un but de satire édifiante, comme il était de coutume à cette époque.

Parmi les miséricordes les plus curieuses, il convient de noter une sculpture où l'on voit un renard vêtu du froc, prêcher en chaire devant un auditoire de gallinacés dont il compte, sans doute, faire sa proie ; — une femme qui entraîne à sa suite, à l'aide d'une corde, un homme en chemise attaché de la façon la plus obscène ; — puis, comme contraste, une vertueuse ménagère qui, poursuivie par un galant par trop entreprenant, lui jette dans les culottes un vase d'eau froide. Parmi les fantaisies scatologiques, on remarque un manant accroupi qui dépose un mets de sa façon dans un large plat où une cigogne peu dégoûtée, vient puiser avec voracité, et un ménage se soulageant de compagnie sur des bésicles ouvertes, rappelant le dicton flamand : « Zy zitten op den bril » (Ils sont assis sur la lunette). ⁽³⁾

⁽¹⁾ On appelle *miséricorde* ou *patience*, dans une stalle d'église, l'espèce de console qui est sous le siège et qui se relève avec lui, servant alors de support pour un repos provisoire et du reste malaisé — d'où le nom de l'objet — pendant les parties de l'office où l'assistant ne peut rester debout.

⁽²⁾ L. MAETERLINCK : *Les miséricordes satiriques, fantastiques et religieuses de la Belgique*. Chap. X. Paris. Librairie de l'art français, Rue Laffite, 52. — [Cet ouvrage est sous presse au moment où nous recevons de l'auteur les renseignements qu'on va lire. Nous remercions vivement M. MAETERLINCK pour son obligeance].

⁽³⁾ L. MAETERLINCK, *loc. cit.* — Cfr. CH. DE SAINTE-HÉLÈNE (alias CH. PETY DE THOZÉE) : *Courte notice sur N.-D. de Walcourt* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*. T III 1853. p. 327.

Au nombre des miséricordes disparues, s'en trouvait une représentant une femme en position gynécologique.

L'œuvre des sculpteurs de stalles du commencement du XVI^e siècle, fait immédiatement songer à celle de Rabelais. Comme les premiers, le grand satirique a fustigé les mœurs et les vices de cette époque avec une violence et sous des formes que l'on désapprouverait aujourd'hui, mais qui étaient bien dans l'esprit du temps.

La licence de langage que l'on trouve dans les « pasquies » de la région, notamment celles de Montignies-le-Tilleul et de Jamioulx, nous reportent encore à cet état d'esprit, et j'aurai l'occasion de le constater dans une étude que je prépare sur « la Jeunesse dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ».





II

Les Pèlerinages.

1. — Les pèlerinages de jadis.

L'usage des pèlerinages, que le christianisme a développé considérablement n'était pas inconnu à l'ancien monde. Partout où il y a eu des centres religieux, les croyants ont fait acte de foi en s'y rendant, soit isolément, soit en grand nombre, dans des circonstances solennelles.

Les plus anciens pèlerinages connus sont ceux que les Juifs entreprenaient tous les ans pour se rendre au temple de Jérusalem. Les premiers siècles du christianisme inaugurèrent l'ère des pèlerinages aux tombeaux des saints et des martyrs. Durant tout le moyen-âge et surtout vers l'an 1000, la ferveur religieuse se manifesta par de nombreux voyages de l'espèce.

Les mauvais traitements que durent subir de la part des Arabes, les pèlerins qui se rendaient au tombeau du Sauveur, amenèrent les Croisades qui ne furent, à vrai dire, que des pèlerinages armés, puisqu'avant de partir en Terre Sainte, les croisés recevaient des mains d'un prêtre, dans une église, le bourdon tout comme les pèlerins.

Le plus souvent le pèlerinage était simple, les fatigues de la route constituaient, à elles seules, l'acte méritoire. Quelquefois le pèlerin s'imposait d'autres conditions pénibles, comme d'aller pieds nus, de porter des chaînes, de marcher dans un sac, etc.

« Les causes générales pour lesquelles on entreprenait des pèlerinages, étaient les jubilés et les indulgences qui attiraient tant de fidèles dans la capitale du monde chrétien. Des raisons particulières y déterminaient aussi : des centaines de pénitents allaient se faire absoudre par un évêque ou même par le pape ; de grands coupables étaient condamnés par la justice à faire des pèlerinages en expiation de leurs crimes. Pour échapper à un danger ou pour obtenir quelque bienfait du Ciel, l'homme de foi promettait un pèlerinage. Des gens sans aucune ressource, sans défense, des femmes, des infirmes même, partaient pour aller prier dans un sanc-

tuaire célèbre. Cependant celui qui ne pouvait lui-même effectuer le voyage, y envoyait à ses frais un pauvre pèlerin.

» L'acte préparatoire à cette entreprise était la confession et la bénédiction du costume. Ce qui constituait l'habillement du pèlerin était une tunique longue et étroite, garnie d'un manteau court (pèlerine) et serrée par une ceinture de cuir ; un chapeau à large bord, lié sous le menton, pour le garantir de la pluie et du soleil ; une besace en cuir pour renfermer son pain, enfin son bourdon, grand bâton qui l'aidait à franchir les fossés et les passages difficiles. Il suspendait un crucifix sur sa poitrine, et avait à sa ceinture un chapelet pour réciter le rosaire. A son bourdon était fixée une gourde contenant de l'eau destinée à éteindre sa soif ; et s'il s'en allait à Saint-Jacques en Galice ⁽¹⁾, il attachait à sa pèlerine ou à son chapeau, des coquilles qui devaient lui servir de gobelet pour boire. ⁽²⁾

» Un nombre considérable de personnes quittaient ainsi leur demeure pour parcourir des régions lointaines, n'importe les dangers, les époques et les saisons ; elles partaient à jour fixe, sans que le mauvais temps leur fit différer leur voyage. Elles ne prenaient qu'un pain pour toute provision. Mais aussi, elles pouvaient compter sur les asiles hospitaliers.

» La charité chrétienne se développa toujours en raison de l'étendue des besoins qu'elle était appelée à satisfaire. C'est ainsi que les refuges créés dans la primitive église, se multiplièrent considérablement lorsque les pèlerinages à Rome et à Jérusalem devinrent plus fréquents. Les pieux voyages en Terre-Sainte commencèrent au IV^e siècle ; on sait que l'hospice de St-Julien des Belges, à Rome, fut fondé par nos compatriotes en 713, et qu'il fut doté par un comte de Flandre en 1094. A compter du XII^e siècle, les nobles et leurs dames, les bourgeois comme les vilains, entreprenaient à l'envi des pèlerinages : du reste, toute église qui renfermait des reliques vénérées était le but d'un voyage de ce genre ; spécialement les autels de Notre-Dame de Lorette, en Italie, et de Saint Jacques de Compostelle, en Espagne, furent très souvent visités à dater du XIV^e siècle.

» Vers la même époque, les développements du commerce et de l'in-

⁽¹⁾ Voyez les légendes sur ce pèlerinage dans les *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, 1907, pp. 172-184.

⁽²⁾ Les coquilles furent le symbole de la puissance de Saint-Jacques ; c'était pour l'honorer que les pèlerins en portaient. Une tradition racontait qu'au moment où le navire qui transportait de la Palestine en Espagne les reliques de cet apôtre, s'approcha des plages de la Galice, un cheval qui était monté par un jeune marié, s'élança dans la mer et s'approcha du vaisseau pour l'escorter. Le marié reconnut la puissance de Dieu et les mérites de St-Jacques et se fit baptiser. Pendant la cérémonie, on entendit une voix au Ciel qui déclara qu'à l'avenir, les écailles seraient un signe authentique qui rappellerait les vertus du saint. C'est de là que vint la coutume pour les pèlerins de la Galice d'en orner leurs vêtements. (DE MONTALEMBERT, *Histoire de Sainte Elisabeth*, introduction, p. 144).

Actuellement on appelle encore coquilles St-Jacques, celles qui sont utilisées pour la cuisine.

dustrie forcèrent les marchands et les ouvriers à parcourir le pays plus fréquemment. Ces voyageurs étaient parfois exposés aux plus dures privations. Souffrant de la faim et de la fatigue, en proie aux besoins les plus pressants, ils auraient pu s'abandonner au désespoir et se porter à des excès déplorables. Les pèlerins qui enduraient les mêmes souffrances, les supportaient avec résignation, puisqu'ils ajoutaient les peines du voyage aux prières qu'ils allaient adresser dans un sanctuaire vénéré; néanmoins, envers les uns comme envers les autres, c'était un devoir pour l'humanité de leur venir en aide et de les secourir en vue de Dieu.

» Nos aïeux furent souvent émus de l'état déplorable des pèlerins et des voyageurs indigents. Ceux, surtout, qui avaient voyagé, se rappelaient le bonheur avec lequel ils avaient rencontré un asile. Ainsi chacun contribua à l'établissement de refuges hospitaliers, où les passants de toute espèce trouveraient un gîte. Ce n'est pas que la charité privée eût fait défaut et que les particuliers eussent refusé l'hospitalité aux étrangers, au contraire, c'était alors un pieux usage pour les bourgeois d'aller à l'église pour y chercher des pèlerins qui s'y arrêtaient et faisaient une prière, et de les ramener chez eux afin de leur offrir à manger et même à loger. Mais ces étrangers étaient si nombreux qu'ils n'auraient pu être tous reçus chez les généreux bourgeois.

» Ce fut donc aux portes des villes que des personnes charitables et pieuses créèrent des hospices d'étrangers. On y trouvait un petit mobilier, des lits et quelques vivres. Un peu de bois chauffait le dortoir et les voyageurs se rangeaient autour du feu, en attendant le repas. Le soir, lorsqu'on n'attendait plus personne, on servait le souper qui se composait de légumes et de pain. Enfin, chacun prenait possession de son lit pour y passer la nuit.

» Le lendemain, on leur remettait un chapeau de pain, et on les congédiait, car ils devaient faire place à ceux qui allaient arriver pendant la journée. Cette dernière règle n'était toutefois pas absolue, car ceux qui se trouvaient épuisés de fatigue, qui étaient malades ou blessés, pouvaient séjourner à l'hospice; si le mauvais temps ou la rigueur de la saison obligeaient ces malheureux à interrompre leur route, ils y restaient quelques jours.

» Des fondations et des aumônes journalières assurèrent la perpétuité de ces asiles; du reste, de faibles ressources suffisaient aux besoins de ces établissements. Un jardin et un champ y étaient contigus: le gardien qu'on nommait l'hospitalier, les cultivait et y récoltait les légumes et le grain qui étaient nécessaires à la consommation. La direction et la surveillance appartenaient souvent à un chapelain, qui célébrait ordinairement la messe à l'autel du patron. Cet autel s'élevait au fond du dortoir.

» Il nous reste peu de chose à ajouter sur les pèlerins. Parvenus au terme de leur voyage, ils se rendaient aussitôt à l'église et assistaient à la messe; lorsque le prêtre ouvrait le trésor des reliques, ils s'agenouillaient et réclamaient l'intercession des saints; en commençant leurs prières, ils allumaient un cierge, et ils ne s'arrêtaient que lorsque le cierge était

consumé. Lorsqu'enfin ils se disposaient à partir, ils se confessaient, communiaient et recevaient la bénédiction; ensuite on leur délivrait à l'église un certificat de pèlerinage.

» Ils rentraient dans le pays, satisfaits et ranimés par l'espérance; souvent, pour se distraire, ils chantaient en route de joyeux refrains; mais si la frayeur les saisissait, ils commençaient un cantique en l'honneur du saint patron qu'ils avaient été honorer.

» Ils repassaient par les localités qu'ils avaient traversées; ils remerciaient les hôtes qui les avaient reçus et leur laissaient des croix, des médailles ou d'autres petits cadeaux.

» D'autres motifs les obligeaient aussi à revenir par les mêmes villes; on sait, en effet, qu'ils se chargeaient de correspondances et en rapportaient les réponses. Ils inspiraient toute confiance; ils étaient protégés partout; ils voyageaient avec célérité; c'en était assez pour qu'on leur donnât la préférence sur d'autres piétons, et spécialement sur les messagers des universités qui partaient à certaines époques pour aller dans les provinces distribuer les lettres des écoliers. Longtemps ces messagers et les pèlerins tinrent lieu d'administration des postes.

» Nous ne nous étendrons pas sur l'influence que les pèlerinages exercèrent sur la civilisation. Ces voyages donnèrent une impulsion qui vainquit tous les obstacles que rencontraient les relations des peuples entre eux; les haines nationales s'affaiblirent par les sympathies d'une même croyance; des connaissances de toute espèce se répandirent: les arts, les sciences, le goût pour l'architecture, la sculpture et la peinture, pour les manuscrits précieux, en un mot pour toutes les merveilles des nations civilisées, pénétrèrent en Occident par les pèlerins.

» Les pèlerinages sérieux diminuèrent pendant le XVI^e siècle et finirent presque entièrement avec le XVII^e. (1)

Comme le prétexte des pèlerinages donnait parfois lieu à des désordres, les rois de France, par édit du mois d'août 1671 et par déclarations des 7 janvier 1686 et 1^{er} août 1738 (2), défendirent à leurs sujets d'en entreprendre hors du royaume, tels que ceux de Rome, de S^t Jacques en Galice et de Notre-Dame de Lorette, sans leur expresse permission contresignée par l'un des secrétaires d'état, sur l'attestation de l'évêque diocésain, lequel, avant que de leur accorder ces attestations, devait les examiner sur les motifs de leur voyage.

On n'expédiait ces permissions aux enfants mineurs, aux apprentis et aux femmes mariées, que du consentement des pères, des

(1) FÉLIX HACHEZ, *Les fondations charitables de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I (1857), pp. 17-21.

(2) Vers ces époques, Walcourt fut, à différentes reprises, placée sous l'autorité des rois de France. (Cfr. le chapitre précédent.)

tuteurs, des maîtres de métiers, des maris et de ceux qui avaient sous leur pouvoir les personnes qui voulaient entreprendre des pèlerinages.

Les pèlerins qui n'avaient point de pareilles attestations et permissions, ne devaient pas être reçus dans les hôpitaux établis pour loger les pèlerins ; au contraire, les juges devaient les faire arrêter et les faire punir comme vagabonds et gens sans aveu (1).

2. — Les pèlerinages expiatoires.

Jadis les pèlerinages étaient infligés judiciairement aux personnes coupables de crimes et de délits (2). Ces voyages expiatoires, au nombre desquels figurait N.-D. de Walcourt, se retrouvent dans toute la Belgique et presque à toutes les époques.

En 1293, le comte de Gui de Dampierre prononça contre plusieurs bourgeois de Namur coupables de rébellion, une sentence les condamnant à aller en pèlerinage à Saint Nicolas du Bari, à Saint Jacques, en Galice ou à Saint Gilles, en Provence (3).

Dans l'histoire de Namur, on trouve au XIV^e et au XV^e siècle, un très grand nombre de condamnations semblables (4).

Le traité conclu le 7 mai 1318 entre le chapitre de Fosses et la commune et connu sous le nom de « Lettres del Paix », nous

(1) J. B. DENISART, *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*. (Paris, 1773), t. III, p. 569.

(2) Cfr. SOHET, *Instituts de droit*. (Bouillon, 1777). livre V, titres XII, XIII et XXVII.

(3) «Premiers ke Jehans Honoreis et Huerie, fiuz Brance, mouveront » dedens l'an renuef, le premier ke nous attendons, et iront en pèlerinage, » en nom d'amende de leur mesfait à Saint Nicolai dou Bar, alant ou revenant par Roume, et rapporteront lettres et boin warant doudit voiage fait, et ne poront rentrer en la terre de Namur dedens l'an après celui an renuef, et puis, cel an passeit, ne poront-ils rentrer en ladite terre de Namur, se ce n'est par no greit ou par le greit de nostre hoir et successeur, conte u marchis de Namur. Encore disons-nous que Hues dou Pont, Henris de Revins, Wautiers Bouviaus, Pieres de Montroial et Colins Boinechose voient à Saint Jakème en Galisse et muevent dedens les octaves des Paskes, les premières ke nous attendons, et raportent boines lettres doudit voyage fait. Encore disons-nous ke Phelippins Wybeirs, Willèmes et Godefrins, fil Brance, Hennons Loregnars, Limonios dele Nuefville, Phelippotes Cole et Lambellons Boinechose voient à Saint Gille en Provenche et muevent dedens les octaves des Paskes devant dites et raportent boines lettres doudit voiage fait.... » — DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Bruxelles, 1844), t. I, p. 268.

(4) J. BORNET et S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, II, III, passim.

apprend que vingt bourgeois furent condamnés à faire un pèlerinage à N.-D. de Walcourt (1). En outre, pour poser des garanties réciproques, il fut stipulé des peines contre tous ceux qui viendraient à enfreindre de nouveau la tranquillité. Les conflits entre les bourgeois et les chanoines furent à l'avenir punissables de pèlerinages qui devaient se faire, suivant la gravité des circonstances, à Vendôme, à Rochemadour (bourg du Quercy, près de la Dordogne), ou à Saint-Jacques, en Galice (2).

En 1396, à Anvers, des bourgeois qui avaient donné l'exemple public de la débauche furent condamnés à faire un pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice (3).

En 1540, Charles-Quint imposa la même peine à plusieurs des Gantois rebelles (4).

Le règlement de police donné en 1525, à la terre de Trazegnies, contient un article intitulé : *Voyages en quels comunément sont condampnés les malfaiteurs*. On y trouve :

Au Saint Sepulche de Hyerusalem	xiiiije. lieuwes
A S ^t Nicolas du Barre (Bari, dans le royaume de Naples)	vi c. lieuwes
A S ^t Jacques, en Galice	v c. lieuwes
A Sainct Giles, en Provence	ijc. vij lieuwes
Et pour le pays :	
N ^{re} -Dame de Hault (Hal)	vij lieuwes
Sainct Hermès de Renaix	x lieuwes, etc.

Trente-six lieux de pèlerinage sont indiqués. Notre-Dame de Walcourt n'est pas du nombre (5).

La Sainte-Croix d'Assche était un des pèlerinages auxquels le magistrat de Gand condamnait les personnes coupables de délits ; il était rachetable moyennant huit sous. (6)

(1) « ... et voient jusques à vingt personnes del dite ville de Fosses, telles » qui aler poront et que ly dis canones enlieront, en pèlerinage, dedens ung » mois après chu que ils serons semons de part les dis canones, à Nostre-Dame de Walcourt, en nom d'amende.... » (BORNET, *Cartulaire de la commune de Fosses*. Namur, 1867, p. 32).

(2) *Ibidem*, pp. 32-33.

(3) *Onderzoek naer een oorsprong der plaetselyke naemen te Antwerpen*, p. 193, cité par DE REIFFENBERG, *loc. cit.*, t. I, p. 577.

(4) GACHARD, *Relation des Troubles de Gand sous Charles-Quint*. (Bruxelles, 1846), pp. 376 ss.

(5) SAINT GENOIS, *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, etc.* (Paris, 1782), t. I, p. CLVI.

(6) DE REINSBERG-DÜRINGSFELD, *Calendrier Belge*. (Bruxelles, 1861), t. I, p. 295.

Autrefois, dans le pays de Liège, il y avait six principaux pèlerinages qu'on avait coutume de décréter pour amendes, c'étaient : « le voyage d'Outre-Mer dans la ville de Nicosie, ou plus loin en » l'Isle de Chypre, taxé à 20 fl. d'or, celui de S. Jacques en Compostelle, taxé à dix fl. d'or, celui de Rochemadou à 5, celui de Vendôme à deux fl. d'or et demi, celui de Walcourt à un fl. d'or $\frac{3}{4}$ et le Voyage Légal du Pays, qui comprend tous les autres, » taxé à 39 fl. d'or et $\frac{1}{4}$. » (1)

Outre ceux-là qui étaient les plus usités, on en comptait encore une cinquantaine d'autres dont la liste, dressée en 1595, a été publiée par S. BORMANS (2) avec le prix auquel ils étaient taxés lorsque le condamné voulait les racheter moyennant finances.

Ceux qui exécutaient leurs voyages devaient rapporter une attestation (3). En temps de trouble et même en temps ordinaire lorsque le voyage était long, les pèlerins étaient munis d'un sauf-conduit du magistrat de leur ville (4).

A Namur, au XV^e siècle, il y avait deux départs par année: l'un au 1^{er} mars, l'autre au 1^{er} septembre. Ordinairement, les voyages auxquels les coupables étaient condamnés pour donner satisfaction aux parties adverses, étaient différés jusqu'au départ suivant et ainsi de semestre à semestre, de sorte que bien souvent, on ne les accomplissait pas. Par contre, les voyages auxquels on était condamné envers le seigneur et la justice, étaient rarement ajournés, mais il est probable qu'on les rachetait généralement (5).

Comme on l'a vu par les quelques faits cités ci-dessus, le pèlerinage à S^t Jacques fut parmi les peines que les lois et coutumes de presque toutes les villes belges infligeaient le plus fréquemment aux criminels.

Les pèlerins qui avaient fait ce pieux voyage formèrent, à leur retour chez eux, des confréries sous l'invocation de S^t Jacques, et, voulant joindre la charité à la dévotion, les confrères érigèrent des hôpitaux pour y loger gratuitement les pauvres passants et surtout les pèlerins faisant le voyage de la Galice. C'est l'origine

(1) SOHET, *loc. cit.*, livre V, titre XXVII, n^o 9.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. IX, 1868, pp. 508-511.

(3) Voyez un exemple dans le *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 177.

(4) Une lettre de l'espèce, datée du 12 mars 1449, est insérée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, 1857-1858, p. 290.

(5) BORMANS, *Cartulaire de la Commune de Namur*, t. II, pp. 185-186.

des hôpitaux nombreux qui portent le nom de S^t Jacques, dont quelques-uns encore subsistent à Namur (1), à Tongres et à Tournai, bien qu'ils aient reçu une autre destination, car les véritables pèlerinages à Compostelle cessèrent à la fin du dix-septième siècle (2).

A Mons, également, un asile semblable fut construit en 1403 ; il subsista presque trois siècles, mais comme alors il ne passait plus en moyenne que 4 à 5 pèlerins par an, il fut vendu, n'étant plus d'une grande utilité (3).

3. — Les pèlerinages actuels.

Si, depuis longtemps, ces pèlerinages expiatoires sont disparus, ceux entrepris pour obtenir des grâces ont, en partie, conservé leur vogue de jadis. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, dans de nombreuses localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, quand une calamité s'abat sur une famille, quand une maladie résiste à tous les remèdes ordinaires on réunit neuf personnes du voisinage et l'on fait un pèlerinage à N.-D. de Walcourt.

Parfois on aime à agir seul et à ne pas mettre un aussi grand nombre de personnes dans la confiance. C'est le cas, notamment, lorsque il s'agit de réussir dans une entreprise, conjurer un sort, prendre un bon numéro au tirage, etc. Il arrive aussi que le défaut de temps ou le respect humain empêchent des personnes de remplir elles-mêmes ces exercices. On a alors recours à un intermédiaire. Il existe, en effet, de pauvres diables qui, moyennant finances, se chargent d'accomplir des pèlerinages ou des neuvaines dans les conditions que l'on désire. Tantôt c'est à pied et tantôt en chemin de fer. Il va sans dire que le premier genre de pèlerinage coûte plus gros que le second, étant plus pénible. Un de ces malheureux, qui habite le pays de Charleroi, effectue le pèlerinage de Walcourt pour la bagatelle de 2 francs, outre le prix du train ; le voyage de Saint-Hubert demande deux jours et coûte 15 francs, le prix du train toujours en sus.

Pour établir sa bonne foi, le pèlerin fait signer un certificat de présence par une autorité quelconque de la localité. Il augmente

(1) Cfr. BORNET et BORMANS, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, 1^{er} livr. Namur, 1876, p. XXXVIII. GALLIOT, *loc. cit.*, t. III, pp. 214-218.

(2) DE REINSBERG-DÜRINGSFELD, *loc. cit.*, t. II, p. 52.

(3) FÉLIX HACHEZ, *loc. cit.* pp. 29-32.

ses petits profits en vendant des médailles et autres amulettes tout le long de sa route. Et que l'on n'aille pas croire que le métier chôme parfois. Notre homme ne sait pas suffire aux demandes (1).

Depuis quelques années, dans le courant de l'été, ont lieu de nombreux et importants pèlerinages collectifs à N.-D. de Walcourt. Mais leur vogue semble décroître.

(1) Cfr. le journal « *La Gazette* » (Bruxelles) n° du 16 juin 1893, cité par *Wallonia*, t. II, p. 119.



III

La statue miraculeuse.

1. — Son origine.

S'il faut en croire la légende, l'origine de la statue miraculeuse de Walcourt remonte quasi à Jésus-Christ.

Vers l'an 54 de l'ère chrétienne, Saint-Pierre envoie Saint-Eucher à Trèves et dans la Germanie inférieure pour y prêcher l'évangile. Il lui donne pour compagnons Saint-Valère en qualité de diacre, et Saint-Materne en qualité de sous-diacre. Après la mort des deux premiers, Materne devient évêque de Trèves. En vue de propager la parole divine, il se rend successivement à Cologne, Tongres, Maestricht, Huy, Ciney, Dinant, etc. (1)

« En ce temps là (à la fin du premier siècle ou à l'aurore du second), nous apprend la *Légende de Saint-Materne* (2), le bienheureux Materne, envoyé par le souverain pontife, arriva heureusement en un lieu boisé, entouré de montagnes et de vallées et situé sur la rivière d'Heure. Walcourt est son nom et il est compris dans le *pagus arduanensis*. En cet endroit, un paysan appelé Arbeus, athénien d'origine, avait habilement construit une tour d'une hauteur étonnante et de figure quadrangulaire comme certains vestiges l'attestent encore maintenant aux visiteurs. Celui-ci (Arbeus) dépouillait par des exactions, les marchands et autres voyageurs, surtout ceux qui croyaient en Dieu, passant par les chemins unis et les chemins raboteux. Le bienheureux Materne l'instruisit avec douceur de sages avis, le convertit à la foi orthodoxe et lui conféra le saint baptême. De plus, dans un endroit très élevé, non loin de la tour, du côté du midi (3), le même bienheureux Materne, du plein consentement d'Arbeus, construisit une chapelle qu'il dédia à Sainte-Marie, mère de Dieu et toujours Vierge et là, il plaça avec respect, sur l'autel, une image en bois qu'il avait (selon une pieuse croyance) sculptée de ses

(1) DUPONT, *loc. cit.* pp. 7 ss. SERVAIS, *loc. cit.* pp. 202, 204, 244, 245.

(2) PAUL DE CROONENDAEL, *Chronique du pays et comté de Namur*. éd. du comte DE LIMMINGHE, t. I p. 21. GRAMAYE, *Antiq. Comit. Narmurcen.* Sect. X.

(3) Et non dans la direction de l'ouest comme le dit par erreur, notamment SERVAIS, *loc. cit.* p. 287. Le texte latin porte bien « australem »

propres et très saintes mains ⁽¹⁾, représentant la très glorieuse et chaste mère de Dieu, laquelle, avant sa mort, pendant qu'elle était au milieu des hommes, il vit, considéra, contempla non pas en image, mais face à face. Elle est restée jusqu'aujourd'hui l'objet d'une grande vénération pour un grand nombre de pèlerins et d'autres personnes vertueuses ». ⁽²⁾

Ajoutons que cette statue, vue sans les vêtements dont on la pare, est assise et de dimension moyenne ; mais, revêtue de ses ornements qui dissimulent le socle sur lequel elle repose et qui la grandit, elle semble être debout.

C'est à la vénération que les habitants de Walcourt vouaient à la statue miraculeuse de Notre-Dame, au moyen-âge, qu'elle doit les lames d'argent dont elle est entièrement recouverte ⁽³⁾. A cette époque, on n'habillait pas les Vierges de vêtements amples et brodés dont elles sont généralement ornées de nos jours. L'inspiration de la piété était la même, l'usage, le procédé seul est changé. On fixa donc sur le bois de la statue un semis de feuilles d'argent piquetées sur leur contour de petits clous de même métal, sauf à respecter les plis des draperies sculptées. Les figures même de la Mère et de l'Enfant furent revêtues d'une enveloppe d'argent artistement modelée ⁽⁴⁾. Certaines parties de celles-ci ont même été renouvelées à une époque relativement récente. La face de la Vierge porte la date de 1626.

C'est vers le XVI^e siècle que l'antique statue de N.-D. a été ornée de vêtements d'étoffe. Cet usage nous est venu d'Espagne au temps où les Pays-Bas étaient sous sa domination. ⁽⁵⁾

2. — Son enlèvement.

Walcourt faillit un jour être privée de sa Madone vénérée.

C'était en 1806, le deuxième jour du mois de juin. La petite ville était dans un émoi indescriptible. Des pèlerins, entrés de grand

⁽¹⁾ D'après l'historien FISEN, Saint-Materne plaça également une image de la Vierge, sculptée de ses propres mains, dans les oratoires de Lèffe et de Ciney. (*Flores Eccles. Leod.* cité par SERVAIS, *loc. cit.* pp. 282-283).

⁽²⁾ Un des tableaux placés dans l'église de Walcourt rappelle cet événement et porte la légende ci-après :

Saint Materne tailla l'image vénérable
Et puis il la plaça dans ce lieu honorable.

⁽³⁾ Se basant sur ce fait, certains auteurs voudraient rapporter l'origine de la Vierge de Walcourt au XIII^e siècle seulement. *Art chrétien*. 1886. liv. 3 cité par SERVAIS *loc. cit.* p. 288

⁽⁴⁾ LEJEUNE, *loc. cit.* pp. 19-20.

⁽⁵⁾ *Ibidem*, p. 50.

matin dans l'église, venaient de constater la disparition de la statue miraculeuse. Une main sacrilège l'avait-elle enlevée ? Ou bien avait-elle quitté d'elle-même un sanctuaire profané peu de temps auparavant par les soldats français ? On se livrait à toute espèce de conjectures ; on fouillait dans tous les coins. Recherches infructueuses : la Madone bien-aimée ne reparait pas. Tout à coup, un pèlerin remarque un sac abandonné dans un coin de la chapelle. Il le montre au sacristain. Celui-ci l'examine et le trouve marqué de l'initiale L. Ce fut un trait de lumière. A l'instant les soupçons se portèrent sur un habitant d'Erpion, nommé Lépée, ancien clerc-chantre, que le doyen avait dû congédier. On l'avait vu la veille au soir rôder autour de l'église de Walcourt. Aussitôt la foule se porte au village d'Erpion et se livre à des perquisitions dans la maison de Lépée, malgré ses protestations et ses menaces. On ne trouvait rien et le découragement commençait à s'emparer des esprits, lorsqu'un des explorateurs ouvrit un pétrin auquel on n'avait pas songé et découvrit la statue miraculeuse enveloppée dans un sac en tout semblable à celui qu'on avait trouvé dans la collégiale. Grande fut la joie des habitants de Walcourt qui reportèrent en triomphe la statue miraculeuse et la replacèrent sur son autel.

Quant à Lépée, il fut garotté et remis entre les mains de la justice. Il déclara que le mobile de son acte sacrilège était la vengeance ; que son intention était de placer secrètement la Madone dans l'église d'Erpion et de faire croire que la Vierge miraculeuse avait voulu y fixer son séjour. ⁽¹⁾ Il fut condamné à

⁽¹⁾ Ce déplacement n'aurait pas été unique dans la tradition. Voici des précédents qui intéresseront les lecteurs wallons :

1^o A l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église de Nalinnes (centre), se trouve une petite image de N.-D. du Bon Secours. Quand on voulut démolir la chapelle des religieux du Mont (1725), on transporta la dite statue de la Vierge, sans cérémonie, à l'église paroissiale. Or elle n'y resta pas, mais retourna d'elle-même à son sanctuaire. On comprit qu'il fallait une translation solennelle et on reporta processionnellement la statue à la paroisse. — Le Père LEJEUNE, *Mon pays et mon village, Histoire de Nalinnes*. (Bruges, 1892), p. 87, renvoi 1).

2^o A Charleroi, en mai 1682, des soldats de la garnison et des bourgeois de la ville découvrirent, sur l'un des arbres du Rempart, une statue de la Vierge, venue là on ne savait ni d'où ni comment. Le curé se fit apporter cette statue et l'installa dans l'église, mais le lendemain matin elle était allée reprendre sa place sur le même arbre. Le même fait se renouvela encore par la suite malgré les mesures prises pour éviter toute supercherie. (chanoine L. J. LALIEU, *La Madone miraculeuse de Charleroi*. Paris, Lille, 1908, pp. 21-23). Je dois à la vérité d'ajouter que ce fait est contesté par ceux qui se sont spécialement occupés de l'histoire de Charleroi. (Cfr. *Gazette de Charleroi*, n^{os} des 8 octobre, 4 et 15 novembre 1908).

une peine assez légère, sous prétexte que la statue était d'assez peu d'importance, quant à sa valeur intrinsèque. Mais au sortir de prison, Lépée se cassa la jambe et compléta par cet accident l'expiation qu'il devait à la justice divine. (2)

Pour prévenir toute nouvelle tentative d'enlèvement, la Vierge est actuellement attachée au moyen de solides boulons.

3. — Son couronnement.

Le 11 juillet 1875 a eu lieu le couronnement de la statue miraculeuse. Au moyen de listes de souscription, où l'obole du pauvre vint s'ajouter à celle du riche, on réunit la somme nécessaire pour l'achat d'une couronne et d'un magnifique manteau. On estime à 3,000 francs le prix de ce dernier objet et de la robe, le tout en riches étoffes et broderies d'or. La couronne, exécutée par M. Fallon, orfèvre à Namur, a coûté, dit-on, 7,000 francs.

La circulaire ci-après en copie, qui annonçait l'ordre du cortège, donnera une idée de l'importance de cette cérémonie qui avait attiré à Walcourt une foule énorme de pèlerins.

COURONNEMENT SOLENNEL DE LA STATUE MIRACULEUSE DE N.-D. DE WALCOURT

au nom de Sa Sainteté Pie IX, par Monseigneur l'Evêque de Namur, le dimanche 11 juillet prochain, en présence de NN. SS. les Evêques de Liège et de Tournai.

Ordre du cortège et de la cérémonie :

Indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront en ce jour, ou un des sept jours suivants, l'église de Notre-Dame de Walcourt et y prieront devant l'Image couronnée aux intentions du Souverain Pontife.

1° On se réunira aux abords de la station vers neuf heures et demie du matin, et là s'organisera la procession générale.

2° Les paroisses étrangères au canton de Walcourt, au fur et à mesure de leur arrivée, iront prendre la tête de la procession, derrière la croix et se placeront les unes après les autres.

3° Après les paroisses étrangères, les vingt et une paroisses du canton se rangeront selon l'ordre alphabétique sur deux lignes avec bannières déployées.

4° Viendront ensuite, dans l'ordre suivant, divers groupes de jeunes gens et de jeunes filles, aux costumes de différentes couleurs, précédés d'étendards et portant à la main des emblèmes et des fleurs, savoir : le groupe de Saint-Joseph, le groupe de la confrérie de Notre-Dame de

(1) TOUSSAINT, *loc. cit.* pp. 168-170.

Walcourt, le groupe de Pie IX, le groupe du Sacré-Cœur, le groupe de la royauté de Marie.

Puis successivement : le comte de Rochefort et sa suite, la couronne portée par deux demoiselles, la statue miraculeuse portée par douze jeunes personnes vêtues de blanc, le clergé régulier, le clergé séculier, le chapitre de la Cathédrale de Namur, les Evêques, les autorités du lieu, la garde d'honneur, la foule des pèlerins.

5° Le cortège, conduisant l'Image miraculeuse, partira de la station vers neuf heures trois quarts. Il traversera la ville, ira jusqu'au calvaire, puis reviendra sur la grand'place par la rue Notre-Dame. Pendant le trajet, on récitera *le Rosaire*, alterné par le chant des cantiques, des litanies et des psaumes. Les pèlerins, à leur arrivée, se masseront depuis l'hôtel-de-ville jusqu'au bas de la place. Un lieu sera réservé pour le clergé et les autorités au pied de l'autel, et un autre, pour les Sociétés de musique, sur l'ancien cimetière attenant à l'église.

6° Le clergé étant monté à l'autel, Monseigneur l'Evêque de Liège adressera de là une allocution au peuple. Après quoi aura lieu la cérémonie du couronnement, pendant laquelle on exécutera un chant de circonstance.

7° Aussitôt cette cérémonie terminée, c'est-à-dire vers onze heures, commencera la grand'messe pontificale célébrée par Monseigneur l'Evêque de Namur avec le concours de la Société chorale de Taminies et de quelques autres Sociétés du voisinage. On chantera la messe de Dumont avec accompagnement d'instruments. Après la messe, hymne à Pie IX par toutes les Sociétés réunies.

8° Vers cinq heures après-midi, vêpres solennelles.

9° A neuf heures du soir, illumination générale de la ville.

N. B. — De nombreux trains spéciaux seront organisés le jour du couronnement sur toutes les lignes du Grand-Central-Belge aboutissant à Walcourt.

Pour cette circonstance, un autel avait été érigé sur la place, contre le mur de l'ancien cimetière.

Tout marchait à souhait, quand, à un moment donné, alors que la messe touchait à sa fin, quelques farceurs lancèrent dans la foule, de petites fusées, en criant : « Sauve qui peut ! » Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une panique générale, d'autant plus qu'au même moment, un orage terrible éclata et l'eau se mit à tomber à torrents. En une minute, la place, qui était noire de monde, fut déblayée. La foule, renversant et piétinant tout ce qui se trouvait sur son passage, envahit les maisons, au besoin en brisant les carreaux et en passant par les fenêtres, et se réfugia dans les caves, les chambres à coucher, les greniers, etc., partout, enfin, où elle croyait être le plus en sûreté. D'autres se sauvèrent à toutes jambes à travers champs, n'osant regarder en arrière.

Un vieillard qui, à cette époque, était ouvrier à la station de Walcourt, me raconta que de nombreuses personnes, après avoir

exécuté une course folle, envahirent la gare et grimpèrent dans les premières voitures qu'elles rencontrèrent, sans s'enquérir de la direction qu'elles allaient prendre, tellement leur peur était grande.

Des faits semblables me furent contés par plusieurs témoins.

On n'eut aucun accident grave à déplorer. Toutefois, de nombreux boutiquiers eurent leurs installations renversées et leurs marchandises piétinées. En outre, un nombre incalculable de bannières, parapluies, cannes, paniers, montres, pièces de monnaie, etc., etc. furent retrouvés sur la place.

Ainsi finit brusquement cette fête mémorable. Tous ceux qui y assistèrent en ont conservé un souvenir impérissable.

4. — La petite Vierge d'argent.

En dehors de la statue miraculeuse de la Vierge, il en existe une autre, plus petite, qui joue également un rôle marquant dans la procession. C'est celle qui, à « l'abbaye », descend dans les bras du « comte ».

Cette statuette, en argent doré, qui remonte, croit-on, au XIV^e siècle, est ornée au sein droit d'un cabochon. Elle porte l'inscription suivante :

LIEVARS.. ME. FIST. DON. LIAIVT

et non LIEVEVART ME FIST DOV LIAIUV comme le renseigne, par erreur, le Père LEJEUNE ⁽¹⁾.

Cette courte inscription est restée longtemps sans interprétation. En 1846, M. CH. DE SAINTE-HÉLÈNE proposa « Lievars me fit, Dov me dessina » (*delineavit*) ⁽²⁾, mais cette solution ne supporte pas une seconde l'examen. Un savant philologue, M. JULES FELLER, vient enfin de donner, avec démonstration scientifique à l'appui, la vraie signification de cette phrase, qui doit se lire : LIEVARD ME FIT, DONT LUI SOIT AIDE ⁽³⁾.

Comme on le voit, c'est un naïf souhait d'artiste qui désire que son œuvre religieuse contribue à son bonheur et surtout à son salut.

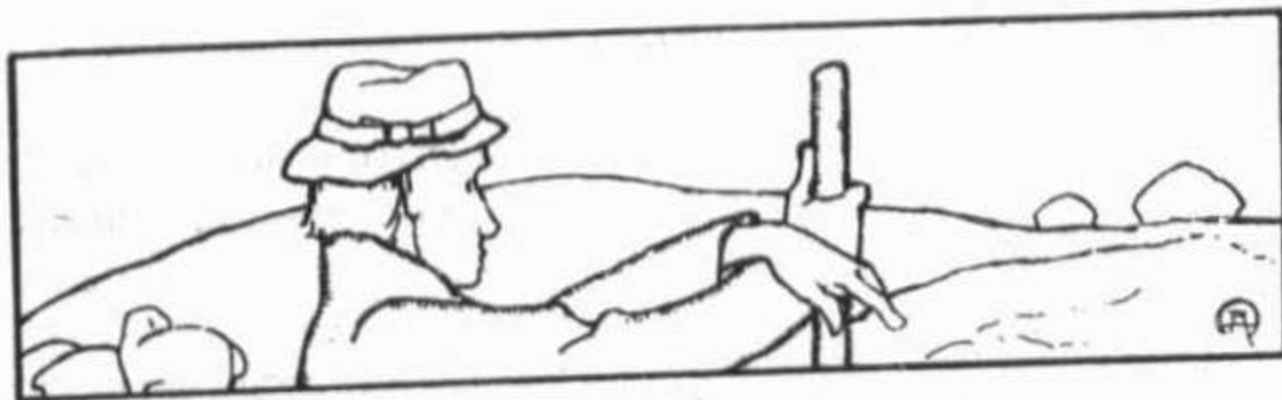
(à suivre)

Jules VANDEREUSE.

⁽¹⁾ N.D. de Walcourt, p. 37.

⁽²⁾ CH. DE SAINTE-HÉLÈNE, *loc. cit.*, p. 337.

⁽³⁾ *Chronique de la Société verriétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1905-1906, pp. 30-33.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes ⁽¹⁾

IV

La Gloire du Feu

Salut à toi, Agni !

Au fond des âges, sur un fond d'ombre,
tu resplendis.

Salut à toi, Feu mystérieux !

Tu nais et tu t'élèves, de l'herbe sèche, des brindilles mortes.
Et tu dresses sur l'amas des tisons, une mobile splendeur, se reliant à l'air, par des formes et des lignes infiniment subtiles. Tellement fuyantes et si subtiles, qu'il semble que tu sois, Feu mystérieux, l'intermédiaire entre les espaces et la matière.

Salut à toi, Agni !

Il dut s'agenouiller pour te faire apparaître, celui-là, le gigantesque Inventeur qui, le premier, songea à diriger vers les herbages secs, l'étincelle aperçue, échappée au silex !

Quel trouble et quel orgueil !

Ou bien trouva-t-il très simple et naturelle son œuvre énorme qui te rendait, Feu, le compagnon de l'homme.

Salut à toi, Agni !

Sans doute, avant lui, un génie audacieux avait relevé quelque tison brûlant — reste d'une lutte furieuse entre des arbres trop vieux et le feu fulgurant descendu des nuages.

⁽¹⁾ Voir *Wallonia*, t. XV (1907), p. 144 et 251 ; et t. XVI (1908), p. 337.